

***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSEN Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERRY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(en)t absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

N° 84/2025 : RÉNOVATION EN ÉCLAIRAGE LED A FLANVILLE - SAINT-AGNAN – OGY

Une étude a été menée en 2023 pour moderniser l'éclairage public avec un passage en luminaires Led sur l'ensemble de Ogy-Montoy-Flanville en complément de l'enfouissement des réseaux aériens sur Ogy - Saint-Agnan et Puche et des réalisations déjà faites à ce jour dans la commune.

Ce passage en Led concerne 113 candélabres existants :

- 52 à Flanville en luminaires de 26 W, modèle CIRKO en TOP ;
- 15 à Saint-Agnan en luminaires de 26 W, modèle VENCE 638 ;
- 42 à Ogy en luminaires de 26 W, modèle VENCE 638 ;
- Et 4 entre Ogy et Saint Agnan en luminaires de 36 W, modèle BENTO.

Le gain estimé sur base d'un kWh à 0,26 € TTC (valeur 2025) dépasse les 13 000 €/ an.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

- VU la nécessité de moderniser le réseau d'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique et les coûts d'entretien ;

- CONSIDÉRANT les deux devis de deux entreprises spécialisées dans ces travaux sur les mêmes bases de quantitatif et de choix des luminaires ;

- Devis 1 : Société SPIE de JOUY-AUX-ARCHES : 61 595,00 € HT, soit 73 914,00 € TTC ;
- Devis 2 : Société SMART-TP d'ARGANCY : 57 880,00 € HT, soit 69 456,00 € TTC.

Après analyse technique et financière, il est proposé de retenir le devis de la Société SMART-TP.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,
Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR,**

- **APPROUVE** la rénovation de l'éclairage public par l'installation de luminaires Led à Flanville – Saint-Agnan - Ogy ;
- **DÉCIDE** d'attribuer le marché à la Société SMART-TP pour un montant de 57 880,00 € HT, soit **69 456,00 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à la réalisation des travaux ;
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

**Le Maire,
Eric GULINO**

